

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2020
N° 20200017**

L'an deux mille vingt, le six février à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Isabelle CHOAIN, Vice-présidente aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	31 janvier 2020
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1pouvoir
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

**20200017 : Création d'une
activité à titre accessoire
Fonction Publique
Territoriale**

Titulaires présents : Robert JOURNEZ « Artres », Julien DUSART et Gérard RENARD « Aulnoy lez valenciennes », Marie Claude SOUPLET « Haulchin », Claudine KERN « Hérin », Charline DOLEZ et Henri DUMOULIN « Maing », Isabelle CHOAIN « Prouvy », Sylvia POTIER « Raismes », Aboud MAJDALANI et Jean Claude DOYEN « Rouvignies », Claudette HONORE « Trith saint Léger », Marc GILLERON « Verchain Maugré »

Suppléants présents : Mauricette ARMAND « Haulchin », Marie Jeanne LASSELIN « Hérin », Claudine JOUET et DE CECCO Gisèle « La Sentinelle », Christelle GENARD « Prouvy », Jean Claude GABELLE « Verchain Maugré »

Excusés : Liliane ANDRE pouvoir donné à Robert JOURNEZ « Artres », Joël BRUNET et Jean Baptiste PAMART « Famars », Marie Claire BAILLEUX « Haulchin », Franck SCARTOCETTI « Hérin », Jeannine GOUGET et Bernadette SOPO « La sentinelle », Jean Maurice METAYER et Maud HAMIEAU « Monchaux sur écaillon », Martine DILIBERTO et Pascal TIMPANO « Petite Forêt », Isabelle MOYAUX « Prouvy », Marie Pascale MAITTE, Sarah MAITTE « Quérénaing », Michel PILLON « Raismes », Yvette GARCON et Annie Claude LIONNE « Thiant », Norbert JESSUS « Trith Saint Léger » Michel DUPONT « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : Claudette HONORE

Madame la Présidente RAPPELLE que la gestion est transférée au Comité des Ages du Pays Trithois depuis le 1^{er} janvier 2020.

Madame la Présidente PRÉCISE que dans le cadre de ses missions et afin de garantir la sécurité des résidents, il y a lieu de disposer de personnel chargé d'intervenir durant les horaires de fermeture de l'établissement et ainsi permettre la mise en place d'un dispositif de sécurité 24h/24h apportant aux résidents une assistance.

Ces interventions se réaliseront de manière irrégulière.

Madame la Présidente INDIQUE que cette mission ponctuelle ne correspond pas aux caractéristiques d'un emploi permanent de la fonction publique territoriale et précise qu'elle sera supprimée à l'issue de la mise en œuvre d'un service médicalisé.

En conséquence, **Madame la Présidente PROPOSE** de recourir aux services d'un agent public en lui confiant une activité à titre accessoire, conformément aux dispositions de l'article 25 septies de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 6 du décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 (activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique).

LE COMITE SYNDICAL

VU l'exposé de Madame la présidente,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de créer une activité à titre accessoire pour assurer les fonctions suivantes :

- Interventions ponctuelles d'assistance au profit des résidents de la Résidence Arthur Musmeaux située à Raismes au cours des week-ends. Cette prestation sera limitée dans le temps et au plus tard jusqu'à la création d'un service médicalisé sur cette structure.

Ce dispositif d'assistance sera rémunéré sur la base d'une indemnité forfaitaire mensuelle fixée à **612 €**

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :

COMITÉ DES AGES
du Pays Trithois



20200017

2/2